



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 22 septembre 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 15 septembre 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 22 votants.

21 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Eric de PERETTI, Jean-Claude GALLOIS, Emilie GIRAUD, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL et Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

2 étaient absents représentés : Emmanuel LABADILLE par Joëlle Crochet et Sylvie SIMOES par Laurence Simon.

1 était absent : Jibraïl AMRI.

M. Jean-Claude GALLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL202648 : INDEMNITES DES ELUS

La délibération DEL202638 du 30 juin 2026 fixait les indemnités des élus, conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2123-20 à L2123-24-1.

Considérant la nouvelle répartition des fonctions au sein du conseil,

Le Maire entendu,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

1. De fixer, à compter du 1^{er} octobre 2026, les indemnités tels que décrits dans le tableau ci-après.
2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
3. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 23 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GALLOIS**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**



Annexe à la délibération DEL202648 du 22 septembre 2026**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX****Arrondissement : PROVINS****Canton de Montereau Fault Yonne****Commune de La Grande Paroisse**

POPULATION	01/01/2020	01/01/2026
(totale au dernier recensement) :	2886	2943

I. MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints

(ayant délégation de fonctions) = 7 562,54 €**II. INDEMNITES ALLOUEES****A. Maire**

Emmanuel LEDOUX, Maire	Indice brut 1027	51,95%
------------------------	------------------	--------

B. Adjoint au maire délégués

Laurence SIMON 1ère Adjointe	Indice brut 1027	6,80%
Serge COURROUX, 2ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%
Joëlle CROCHET, 3ème Adjointe	Indice brut 1027	17,50%
Jean-Luc EVEN, 4ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%
Danièle MARTINET CONTANT, 5ème Adjointe	Indice brut 1027	17,50%
Jean RIFFAUD, 6ème Adjoint	Indice brut 1027	17,50%

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

SIMONES Sylvie	Indice brut 1027	1,35%
GIRAUD Emilie	Indice brut 1027	1,35%
ARNOULD Dimitri	Indice brut 1027	3,50%
AUBERT Fabrice	Indice brut 1027	3,50%
AUMONT Malory	Indice brut 1027	3,50%
BERDUGO Doris	Indice brut 1027	3,50%
CHEDEMBRUM Dayana	Indice brut 1027	3,50%
GINEAU Axelle	Indice brut 1027	3,50%
LABADILLE Emmanuel	Indice brut 1027	3,50%
GALLOIS Jean Claude	Indice brut 1027	4,50%
WILM amélie	Indice brut 1027	6,00%

D. MONTANT TOTAL ALLOUE

indemnité du maire + indemnités des adjoints et des conseillers municipaux

(ayant délégation de fonctions) = 7 561,30 €